



**Association
Vallespirienne de
Minéralogie et de
Paléontologie**

RÈGLEMENT DE LA BOURSE D'ÉCHANGES DE MINÉRAUX ET DE FOSSILES ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION VALLESPIRIENNE DE MINERALOGIE ET DE PALEONTOLOGIE

- Cette journée est ouverte à tous, associations, collectionneurs amateurs et prospecteurs...
- Les enfants doivent être accompagnés et seront sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs adultes.
- L'entrée est gratuite pour les visiteurs.
- Le tarif pour les exposants est fixé à **8 € la table** (table plastique environ 2m50 par 0m70, maxi 3 tables) pour la journée avec un petit apéritif tapas convivial le midi
Pour les membres du club AVMP66 la table est offerte, **l'apéritif** est au prix de **5€** par personne.
- L'attribution des tables s'effectue en fonction de l'ordre d'arrivée des réservations.
- Il n'y a pas de possibilité de branchement mais la salle est bien éclairée.
- Les emplacements réservés et non occupés à 10 h, sauf éventuel retard indiqué par téléphone, seront remis à la disposition de l'Association.
- Seuls sont admis les collectionneurs de fossiles ou de minéraux. **Toute indication à caractère médical ou ésotérique est formellement interdite.**
- Sont notamment prohibés : **Les concrétions de grottes, les pièces archéologiques, les minéraux de synthèse, les pierres roulées, les bijoux, et toute vente.**
- Les exposants peuvent s'installer à partir de 8 h ouverture au public à 9h, et les exposants doivent avoir libéré la salle à 17 h, les portes se fermant aux visiteurs à 16h.
- L'exposant et ses accompagnants devront se soumettre aux normes sanitaires en vigueur au jour de la manifestation.
- Les emplacements doivent être laissés dans l'état où ils ont été trouvés.
- Chaque exposant est responsable de la surveillance de ses tables. **L'Association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets exposés.**
- En cas d'empêchement, je m'engage à prévenir l'association **10 jours** avant le déroulement de cette manifestation, à défaut l'association pourra procéder à l'encaissement des frais engagés.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement, je m'engage à respecter toutes les clauses sans restriction ni réserve, et déclare renoncer à tous recours contre les organisateurs

Fait à : Le

Mention Lu et Approuvé

Et signature

Email ; avmp-66@orange.fr

Tel : 06.79.369.68.23